

BULLETIN D'ADHESION 2026

Aeronautics & Space Campus

Lycée Saint-Exupéry
1 Place Alain Savary
BP 80093 - 31703 Blagnac
contact@cmqgeas.com

Association soumise à la loi du 1^{er} juillet 1901 et au décret du 16 Août 1901

A remplir par l'adhérent (exemplaire à conserver par l'association) :

Nom de la structure :

Adresse :
.....

E-Mail :

Je déclare par la présente souhaiter devenir :
membre de l'association **Aeronautics & Space Campus**.

A ce titre, je déclare reconnaître l'objet de l'association.

J'ai pris note des droits et des devoirs des membres de l'association et accepte de verser la cotisation de 300€ pour l'année en cours.

Fait à, le

Signature

(Faire précéder de la mention « lu et approuvé »)

Nous vous remercions de nous fournir :

Votre logo haute définition

Le lien vers votre site

Les liens vers vos réseaux sociaux

Votre plaquette

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

« EquipMe » : Mise à disposition de matériel

À compter du 01 janvier 2026, le dispositif "Don de matériel" évolue et devient "EquipMe". Dans ce cadre-là, une participation forfaitaire sera demandée aux adhérents, souhaitant bénéficier de la mise à disposition de matériel.

Cette participation :

- ne prend pas en compte les éventuels frais de transport qui seront en sus,
- est demandée lors de chaque opération de mise à disposition,
- est en sus du montant de l'adhésion au CMQE AS.

Trois catégories de participation ont été définies, en fonction du type de matériel et/ou du temps de coordination afférent :

- 50 € pour le petit matériel et/ ou nécessitant peu de coordination
- 200 € pour les matériels classiques et/ ou nécessitant une coordination moyenne
- 1 000 € pour les matériels plus conséquents et/ ou nécessitant une coordination forte

Le protocole de mise à disposition de matériels est le suivant :

- Une diffusion par mail sera réalisée pour chaque matériel potentiellement disponible par le CMQE A&S. Les partenaires intéressés se positionneront, selon les modalités indiquées dans le mail.
- Une estimation du montant de la participation forfaitaire sera communiquée à l'établissement bénéficiaire, avant toute mise à disposition de matériel. En retour, un accord écrit obligatoire sera demandé.
- En fonction du type de matériel, une convention pourra être établie entre le CMQE AS ou le partenaire à l'initiative de la mise à disposition, et le bénéficiaire.
- Après paiement de la facture, l'établissement bénéficiaire deviendra propriétaire dudit matériel.

Je déclare par la présente souhaiter participer au dispositif de mise à disposition de matériel, selon le nouveau cadre en vigueur. J'accepte de m'acquitter, le cas échéant, de la participation forfaitaire correspondant aux matériels reçus et aux frais de transport en sus.

Nom du contact :

Nom de l'entreprise / organisme :

Adresse :

Afin de faciliter les échanges, merci d'indiquer les coordonnées de tous les destinataires opérationnels et administratifs, au sein du tableau suivant :

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSevHyHHBEIwnAwVI3PZccOAzwascsk9OCisu7BWDsilAikJ7Q/viewform?usp=header>

Fait à, le

Signature

(Faire précéder de la mention « lu et approuvé »)

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.